



PARCOURS JE REPRENDS UNE PME

32
FORMATIONS VIDEO
de 8 minutes en moyenne



**DES APPORTS
THEORIQUES**

en format PDF



**DES TESTS
DE VALIDATION**

pour valider vos acquis



**Environ 23 heures
pour se former**

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître la démarche de reprise de PME
- Maîtriser dans le détail les phases importantes de la reprise de PME

PUBLIC VISE

- Repreneurs de PME, personnes physiques et entreprises voulant réaliser des opérations de croissance externe
- Réseaux d'accompagnements ou cabinets d'outplacement
- Collaborateurs de cabinets d'expertise comptable ou d'avocats
- Commerciaux de réseaux bancaires, de sociétés d'assurances et d'agences immobilières devant intervenir dans des ventes /reprises de PME
- Dirigeants d'entreprises voulant préparer leur transmission

EXPERTS FORMATEURS

- Experts-comptables
- Repreneur d'entreprises
- Intermédiaire en transmission d'entreprises
- Conseil en transmission et en environnement
- Commissaire aux comptes
- Avocat

LES 32 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je reprends une PME
- 2/ Je m'informe sur la démarche de reprise de société
- 3/ Je définis le cahier des charges de ma reprise de PME
- 4/ Je trouve une entreprise à reprendre
- 5/ Je signe un engagement de confidentialité
- 6/ J'obtiens les informations nécessaires pour réaliser une première étude de la cible
- 7/ Je rencontre le cédant pour la première fois
- 8/ Je diagnostique l'entreprise à reprendre
- 9/ Je réalise le diagnostic financier de la cible
- 10/ J'analyse les comptes de la cible
- 11/ Je retraite les comptes de l'entreprise avant de l'évaluer
- 12/ J'évalue la cible
- 13/ J'évalue une entreprise déficitaire
- 14/ Je définis le périmètre de la reprise envisagée
- 15/ Dois-je reprendre un fonds de commerce ou des titres de société ?
- 16/ J'envisage d'émettre une lettre d'intention
- 17/ J'établis une lettre d'intention
- 18/ Je négocie avec le vendeur
- 19/ Je négocie le rachat d'une entreprise de services
- 20/ Je négocie la garantie d'actif et de passif
- 21/ Je négocie une clause d'earn out
- 22/ Je négocie le remboursement des comptes courants et la reprise des cautions
- 23/ Je négocie un crédit vendeur
- 24/ J'organise les audits
- 25/ Je participe à la data room
- 26/ Je réalise un audit environnemental
- 27/ Je finance ma reprise en LBO
- 28/ J'écoute mes conseils avant de signer
- 29/ Je lève les conditions suspensives habituelles d'un contrat
- 30/ Je signe les actes définitifs
- 31/ Je me fais accompagner par le cédant
- 32/ Je réussis les 100 premiers jours de ma reprise de PME

📌 Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>